Demande de copie d'actes d'état civil, recensement citoyen

Demandez une copie d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès) ou inscrivez-vous au recensement citoyen obligatoire.

Copies d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès)*

- J'ai besoin d'une copie d'acte de naissance (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406)
- J'ai besoin d'une copie d'acte de mariage (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42837)
- J'ai besoin d'une copie d'acte de décès (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444)

** pour toutes personnes nées, mariées ou décédées à La Baule-Escoublac*

Inscription au Recensement citoyen obligatoire (16 ans)

Vous venez d'avoir 16 ans (garçon ou fille), de nationalité française, vous devez obligatoirement vous faire recenser à la mairie de votre domicile idéalement entre votre date d'anniversaire et les 3 mois suivants. Toutefois, il est possible de régulariser la situation jusqu'à vos 25 ans.

- J'ai 16 ans et je souhaite m'inscrire au Recensement citoyen obligatoire (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054)

Fil Infos

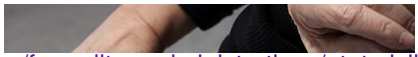

EMPLOI

Offres d'Emploi Saisonniers 2025 à La Baule-Escoublac

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CIVISME

Deuxième édition de l'événement “Les gestes qui sauvent” : une initiative citoyenne pour renforcer la sécurité de tous.

SANTÉ, SOLIDARITÉS, SPORT

Journée bauloise de l'inclusion : L'olympisme pour tous !

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75